Informations de base

1996/0006(AVC) AVC - Procédure d'avis conforme (historique) Adhésion CE à l'accord de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies: prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions («accord révisé de 1958») Modification 2012/0099(NLE) Voir aussi 2015/0249(NLE) **Subject** 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles 6.20.05 Accords et relations commerciales et économiques multilatérales et plurilatérales 6.40.13 Relations dans le cadre/avec les organisations internationales: ONU, OSCE, OCDE, Conseil de l'Europe, BERD	Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	KITTELMANN Peter (PPE)	21/02/1996

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	KITTELMANN Peter (PPE)	21/02/1996

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	DONNELLY Alan John (PSE)	19/03/1996
TRAN Transports et tourisme	CORNELISSEN Petrus A. M. (PPE)	25/04/1996
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		

Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2051	1997-11-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/01/1996	Publication de la proposition législative initiale	COM(1995)0723	Résumé
31/10/1996	Vote en commission		Résumé
31/10/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0356/1996	
16/07/1997	Publication de la proposition législative	09868/1997	
07/08/1997	Reconsultation officielle du Parlement		
01/09/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/10/1997	Vote en commission		Résumé
21/10/1997	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0342/1997	
21/11/1997	Débat en plénière		
27/11/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
27/11/1997	Fin de la procédure au Parlement		
17/12/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0006(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
Modifications et abrogations	Modification 2012/0099(NLE) Voir aussi 2015/0249(NLE)
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 100A Traité CE (avant Amsterdam) E 113 Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2/3/4
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/09259 RELA/4/09255

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0356/1996 JO C 362 02.12.1996, p. 0005	31/10/1996	

Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0342/1997 JO C 371 08.12.1997, p. 0002	21/10/1997	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0588/1997 JO C 371 08.12.1997, p. 0240-0260	21/11/1997	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	09868/1997	16/07/1997	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative initiale	COM(1995)0723 JO C 069 07.03.1996, p. 0004	12/01/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1997/0836
JO L 346 17.12.1997, p. 0078 Résumé

Adhésion CE à l'accord de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies: prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions («accord révisé de 1958»)

1996/0006(AVC) - 21/11/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant la recommandation de M. Peter KITTELMANN (PPE, D), le Parlement européen a donné son avis conforme quant à l'adhésion de la Communauté à l'Accord révisé concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur.

Adhésion CE à l'accord de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies: prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être

montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions («accord révisé de 1958»)

1996/0006(AVC) - 12/01/1996 - Proposition législative initiale

OBJECTIF : la proposition de décision du Conseil concerne l'adhésion de la Communauté européenne à l'Accord révisé de 1958 concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur.

CONTENU : l'Accord révisé de 1958, conclu au sein de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/NU), vise à faciliter les échanges commerciaux de véhicules entre parties contractantes de façon que ces échanges ne puissent être empêchés par des difficultés techniques liées à la construction des véhicules. L'adhésion de la Communauté à l'Accord, telle qu'elle s'avère possible aujourd'hui, répond à deux préoccupations complémentaires liées, d'une part, à la volonté de renforcement de cet accord comme pôle mondial d'harmonisation dans le domaine de l'harmonisation technique automobile et, d'autre part, à la nécessaire cohérence entre l'activité législative effectuée à Genève et celle qui existe au niveau communautaire. L'application obligatoire de la réception communautaire au 01/01/1996 pour les véhicules particuliers et la recherche du système le plus perfectionné à cette date rendent souhaitable l'adhésion de la Communauté dès l'entrée en vigueur de l'Accord révisé.

Adhésion CE à l'accord de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies: prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions («accord révisé de 1958»)

1996/0006(AVC) - 27/11/1997 - Acte final

OBJECTIF: adhésion de la Communauté à l'Accord révisé de 1958 de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies, concernant l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur.

MESURE DE LA COMMUNAUTE: décision du Conseil 97/836/CE.

CONTENU: le Conseil a décidé l'adhésion de la Communauté européenne à l'Accord Révisé de 1958 de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies (CEE/NU). Cet accord concerne l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur. L'adhésion de la Communauté à cet accord est considérée comme essentielle pour renforcer l'accord en vue d'en faire le pôle mondial de l'harmonisation technique dans le domaine des véhicules à moteur, et pour garantir la cohérence entre les activités législatives au niveau de la CEE/NU et celles qui sont menées dans le cadre de la Communauté. La participation de la Communauté renforcera l'importance du travail d'harmonisation effectué dans le cadre de l'accord et pourra ainsi faciliter l'accès aux marchés de pays tiers.